

Points importants

- Les modifications incluses dans la nouvelle version des PICTAP peuvent être appliquées immédiatement par les TAP en Montérégie
- En l'absence de formation, le protocole TECH 12 ne peut être appliqué.
- Les TAP ayant fait la formation provinciale dans une autre agence peuvent appliquer l'ensemble des modifications.



Application des protocoles suite à la distribution des PICTAP 2013 en version papier.

Par la présente, nous voudrions vous informer que la distribution des « Protocoles d'interventions cliniques à l'usage des techniciens ambulanciers-paramédics 2013 » en version papier sera effectuée dans vos entreprises dans les prochains jours.

Dès la réception de ce document, les paramédics de la Montérégie sont autorisés à appliquer l'ensemble des modifications présentes dans le manuel, et ce, sans formation préalable.

Prendre note qu'une seule exception est présente concernant l'application du protocole **TECH 12 Tourniquet** qui ne pourra être appliqué en l'absence de la formation spécifique sur les PICTAP 2013 qui sera dispensée plus tard durant l'année.

Nous vous remercions pour votre implication dans la prestation de soins aux patients de notre région.

Cordialement,



Dave Ross, M.D.